

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
HOTEL DE VILLE Demande déposée le 28/05/2010		N° AT 91691 10 10010
Complétée le		
Par :	Commune d'Yerres rep. par Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député Maire	
Demeurant à :	60 rue Charles de Gaulle 91330 YERRES	
Représenté par :		
Pour :	construction d'un gymnase	
Sur un terrain sis à :	rue Jean Bouin Yerres	

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 05/10/10 et de la publication le 05/10/10
Le Maire



Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la DDEA DTA - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 02/07/2010
Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis de la DDEA DTA - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 30 septembre 2010

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

091-219106911-20100930-2010-4

Date de signature: -

Date de réception: 05/10/2010

